



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°1
Concession n° 7 -
Délivrée le

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

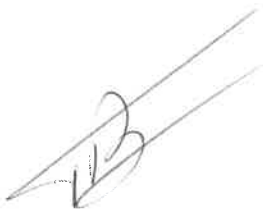
Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte de notoriété (établi le 02/09/2022) dont une copie est ci-annexée

Concession n°7 en continuité de la n°6 et de la n°8/Débris divers, gros tas de végétaux, tour en fer forgé brisé, nombreuses fissures

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-2023_3-AR

Berger
Levrault

CONCESSION N° 7

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

Titre de concession : Acte de notoriété (établi le 02/09/2022)

Date d'acquisition : **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 3 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : dalle, stèle funéraire, bordure en fer forgé

Présence de végétation Si oui, à décrire : touffes d'herbes dans les fissures, mousses, pissenlits

Objets funéraires : néant

Liste des défunts inhumés (connus) : Aucune information

Observations : Concession n°7 en continuité de la n°6 et de la n°8/Débris divers , gros tas de végétaux , tour en fer forgé brisé, nombreuses fissures

RAPPEL DE LA PROCEDURE

✂ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

✂ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

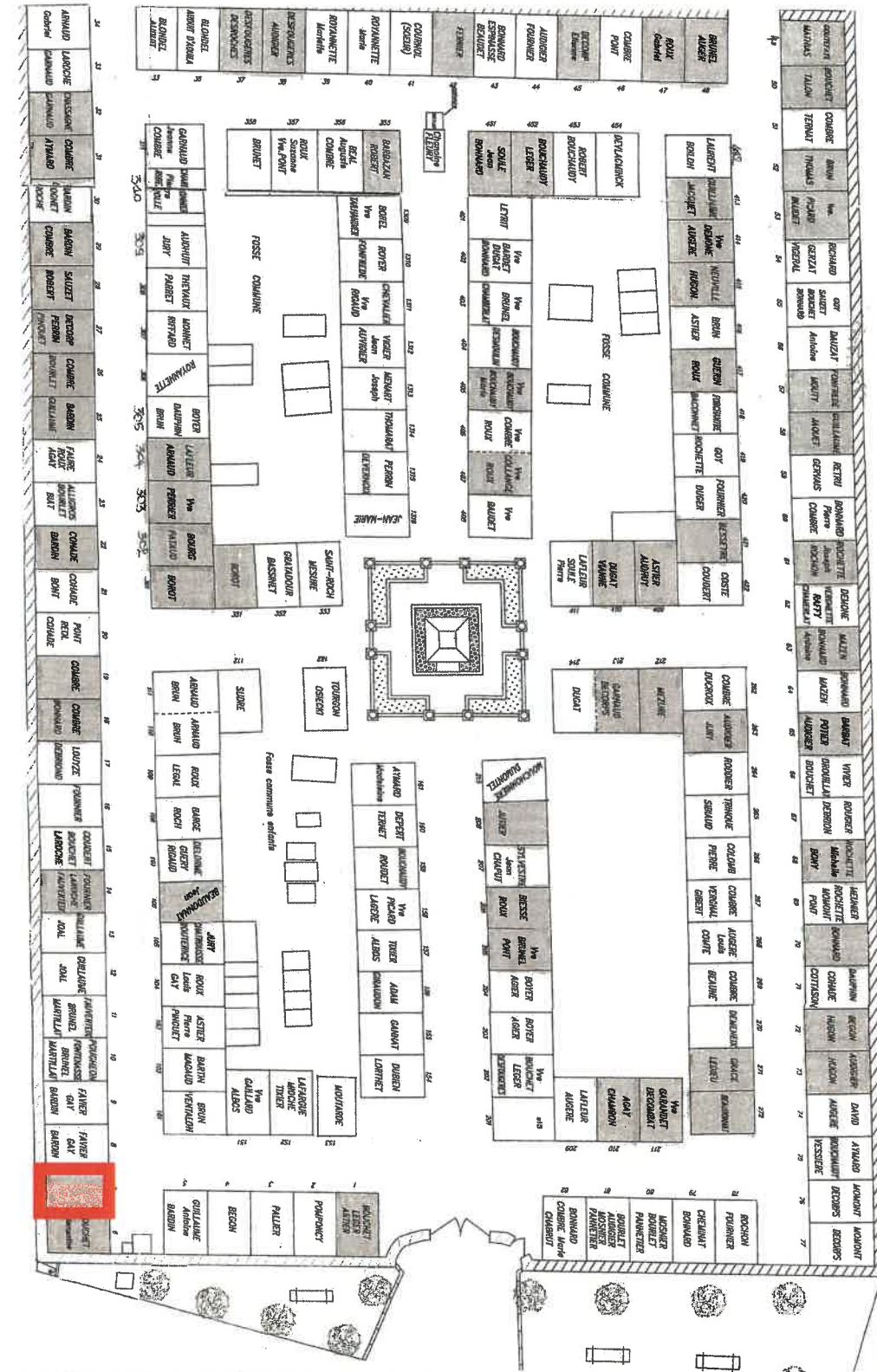
**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°07

Plan



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°07

Acte de concession



Aulnat,
Le 2 septembre 2022,

Mairie d'Aulnat
2 avenue Pierre de Coubertin
63510 Aulnat

T : 04 78 60 11 11
F : 04 78 60 11 13

**ACTE DE NOTORIÉTÉ
D'ATTRIBUTION
D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE
DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS**

Madame le maire de la Commune d'AULNAT soussignée, certifie qu'il n'existe, tant dans les archives de la mairie, dans celles du cimetière, dans celles du Receveur municipal que dans celles des services fiscaux, aucun acte de concession concernant la sépulture située au cimetière d'AULNAT :

Numéro : 0007

Et qu'il n'est pas possible d'en déterminer les titulaires.

Constata qu'il est de notoriété publique que cette concession a été délivrée depuis plus de trente ans et qu'aucune inhumation n'y a été effectuée depuis dix ans au moins.

Le Maire,
Christine MANDON



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°07

2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2021



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°07

2022



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°07

2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°07

☛ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-2023_3-AR